EN.2.6.

PROaGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

ENTREPRISE AGRICOLE

Déclaration légale CFE

Sécurisez votre déclaration

J'ai obtenu mon n° SIRET à l'issue du rendez-vous.

J'ai validé mes choix fiscaux, la procédure de demande de remboursement TVA m'a été expliquée.

Les + AVANTAGES

- **Connaissances juridiques, sociales et fiscales pour l'entreprise et l'exploitant agricole**
- **Suivi des évolutions législatives et réglementaires**
- **Liens privilégiés avec les différents partenaires**
- **Plus de 800 déclarations annuelles réalisées**

La déclaration légale CFE
avec la Chambre d'agriculture de l'Indre vous permet de :

> Transmettre la déclaration aux administrations concernées dans les 24 h

> Obtenir des n° professionnels (siret et autres)

> Etre inscrit dans le(s) registre(s) obligatoire(s)

Tél : 02 54 61 61 61

www.indre.chambagri.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE INDRE

Déclaration légale CFE

Sécurisez votre déclaration

CONFORMITÉ
Contrôle des données avant la transmission et au retour

CONTRÔLE DES DONNÉES
Bénéficier d'un accompagnement personnalisé

GAIN DE TEMPS
Déclarer sa situation, la faire contrôler et informer les partenaires en une seule déclaration

SIMPLICITÉ DE LA DÉMARCHE
Rendez-vous à la Chambre d'agriculture ou échange de courrier

MAITRISE
Obtenir l'enregistrement de sa demande, son contrôle et sa transmission en 24-48 h maximum

Nous vous accompagnons

MODALITÉS :
> Au choix, rendez-vous individuel à la Chambre d'agriculture ou réalisation à distance.
> Echanges d'informations, explications des démarches.

LIVRABLES ET DÉLAIS :
> Remise de votre dossier validé, déposé et imprimé dès la fin du rendez-vous ou envoi postal.

Vos interlocuteurs

Chambre d'agriculture de l'Indre
Service Entreprises
24 rue des Ingrains
36022 CHATEAUROUX
02 54 61 61 75
entreprises@indre.chambagri.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE INDRE

Modalités, tarifs et conditions de vente sur demande
©Photo : Gettyimages

SUP.COM.DOC 88.09.01.2023